



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-84637>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **26-84637**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-59594

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 16/06/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE NICE

Correspondant : M. Maire

Adresse : 5 rue de l'Hôtel-de-Ville, 06364 Nice CEDEX 4

Coordonnées :

Téléphone : 0497135423

Courriel : dao@nicedazur.org

Adresse internet : <https://commandepublique-nca-vdn-ccas.safetender.com>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Achat de matériel de buanderie et de repassage - relance du marché 24V1307

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le Prix : 55%
- L'extension du délai de garantie : 15%
- Délai d'intervention : 15%
- Les performances en matière de protection de l'environnement : 15%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : ETS GUERRE

Contact : M. Jacques-Alexandre AUDRY

Adresse :195 Voie Marie Fischer, 06600 Antibes

Montant (H.T.) : 68853 euros

Offre la plus basse (H.T.) : 68853 euros

Offre la plus élevée (H.T.) : 68853 euros

Sous-traitance : Non

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 26/08/2026

Nombre total d'offres reçues : 1

Autres informations : Recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introductions des recours :

Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification

conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 26/08/2026 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer.

L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice. Vous pourrez consulter ce contrat à La Direction de l'Opéra de Nice Côte d'Azur - 0492174062 - louiza.yacine@ville-nice.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/08/2026